

*Le budget—M. Nystrom*

En premier lieu, il y a le Régime enregistré d'épargne-logement figurant dans le budget de mai dernier. Il s'agit d'un amortissement fiscal annuel de \$1,000 offert aux personnes qui peuvent placer chaque année \$1,000 dans un régime d'épargne, en vue de l'achat d'une maison ou de meubles destinés à cette maison. N'importe quel statisticien, n'importe quel économiste nous dira que ceux qui profiteront pleinement de cette mesure, ce sont les gens les plus aisés, et non pas les économiquement faibles dont nous devrions nous occuper.

Deuxièmement, on trouve une exemption pour les premiers \$1,000 d'intérêts qui figurait déjà au budget de mai dernier. Cette exemption qui ne portait que sur les revenus sous forme d'intérêts inclut maintenant les revenus perçus sous forme de dividendes ou peut porter sur une combinaison d'intérêts et de dividendes. Qui pourra profiter de la pleine mesure de cette disposition? Ce seront encore une fois les gens qui possèdent un important portefeuille de titres, non pas la vieille dame de Toronto, le journalier de Winnipeg ni l'agriculteur des Maritimes. C'est là également une mesure régressive. Les fonds qui doivent être consacrés à ce genre de programmes seraient mieux dépensés à des programmes de crédits d'impôt pour tous les Canadiens, à partir du bas de l'échelle et stimulant l'économie là où je crois qu'elle devrait l'être.

On trouve troisièmement la disposition relative à l'exemption des premiers \$1,000 touchés en pensions autres que les pensions de type universel versées par le gouvernement. Dans certains cas, nous aidons des gens qui à mon avis n'ont pas reçu un traitement équitable. Mais il n'est que juste encore une fois de faire remarquer que parmi la population active d'aujourd'hui, seulement 30 p. 100 contribuent à des caisses de retraite privées.

Finalement, on a introduit une nouvelle disposition visant à soustraire à l'impôt l'argent pouvant servir à la construction d'immeubles à appartements ou d'unités de logement. Qui, dans ma circonscription ou dans n'importe quelle autre, se dispose à investir de l'argent dans des immeubles à appartements? Encore là, ce n'est pas le simple citoyen. Ce sera le médecin, le spéculateur, l'avocat ou le dentiste—ceux qui ont de l'argent à investir dans les immeubles à appartements—non pas le simple citoyen.

C'est pourtant, dans cette voie que nous oriente le budget. Peut-être y aura-t-il plus d'argent d'investi dans les immeubles à appartements, mais qui donc pourra le déduire de l'impôt si ce n'est les classes riches? Alors que reste-t-il pour le citoyen moyen?

On maintient la réduction 5 p. 100 déductible en 1973 qui garantit une diminution d'au moins \$100 et d'au plus \$500, à laquelle on ajoute encore \$50 en 1974. C'est la seule chose dans tout le budget dont bénéficient les personnes à faibles revenus. Ensuite, on accorde une autre réduction de \$50 en 1975 ce qui porte la réduction maximale à \$200. Le taux de réduction passe de 5 à 8 p. 100 et l'on relève également le maximum de \$500 à \$750.

On applique encore une autre mesure rétrograde en portant le maximum à \$750, ce qui profitera plutôt aux familles dont les revenus atteignent \$30,000, \$40,000 et plus, plutôt qu'aux familles à revenu faible ou moyen. Presque toutes les mesures du budget sont rétrogrades et n'aideront en rien le contribuable moyen.

Je voudrais illustrer mes propos en prenant le cas de trois familles canadiennes typiques et en essayant de calculer combien elles épargneront en impôt à la suite des mesures du budget. La famille comprend un homme, sa femme et deux enfants de moins de 16 ans et, dans chaque cas, ils occupent une tranche de revenu différente.

Voici d'abord la famille de Bob, un préposé à l'entretien à Winnipeg. Son salaire de \$8,000 doit le faire vivre de même que sa femme et deux enfants. Les différents machins que comporte le budget comme le programme enregistré d'épargne-logement, ne lui permettent pas d'épargner des impôts. La seule épargne dont il bénéficiera sera la réduction générale de \$50 accordée par le ministre en 1974. En 1975, sur un salaire de \$8,000, il économisera encore \$50 ce qui porte la réduction à \$100.

Nous arrivons maintenant à un deuxième Canadien que j'appellerai Richard qui pourrait être vendeur à Halifax ou Toronto. Il a également une femme et deux enfants et gagne un revenu de \$14,000, un revenu moyen au Canada. Il vit probablement dans un appartement et à cause du coût de la vie, il ne peut se permettre d'acheter une maison. Il ne peut donc rien épargner sous l'empire du régime enregistré d'épargne-logement. Il a probablement des économies. L'an dernier, il avait touché \$100 d'intérêt ou de dividendes sur ses économies. En 1974, il a épargné \$133 et en 1975 il épargnera \$183 grâce au budget présenté lundi.

Nous passons maintenant à l'homme auquel le ministre des finances s'intéresse. C'est un riche Canadien que nous appellerons John. C'est un administrateur de Toronto, un conseiller en gestion qui gagne \$40,000 par an. John a été très chanceux. Il a des placements en portefeuille et touche \$2,000 d'intérêt et de dividendes qu'il peut amortir en partie à cause du budget. John peut décider de quitter son appartement luxueux et acheter une maison prestigieuse, de sorte qu'il peut profiter du régime enregistré d'épargne-logement. Durant l'année fiscale 1974, grâce au budget de lundi, John épargnera \$1,120 parce qu'il a un revenu élevé.

Mais ce n'est pas tout: John a également entendu lundi soir qu'il pouvait maintenant investir de l'argent dans les immeubles à appartements et dans les appartements. Il réunit les membres de son club d'investisseurs et, au cours de cette réunion, ils décident de profiter des dispositions relatives à la déduction pour amortissement pour l'année fiscale 1974-1975 et d'investir dans un immeuble à appartements. Il y investit beaucoup et il a maintenant droit à une exemption supplémentaire de \$4,242. L'autre disposition qui entre en vigueur en 1975, porte sur le plafond de 8 p. 100 de réduction de la taxe. Il passe de \$500 à \$750. En 1975, John épargnera \$4,492 en impôts. Cette somme est supérieure au revenu brut de bien des habitants de ma circonscription et de bien des Canadiens. Le travailleur moyen épargnera de \$50 à \$100, mais le riche pourra économiser très facilement \$4,000, \$5,000 ou \$6,000.

Que deviennent les pensionnés? Inutile de dire que le budget ne prévoit rien pour eux; il ne parle pas d'augmentation du montant de base de la pension ni des stimulants dont le ministre des Finances parle tellement à la Chambre. Toutes les mesures à l'étude creuseront davantage l'écart entre les riches et les démunis qui s'est creusé au cours de la dernière décennie à cause du parti libéral.

J'aimerais citer quelques chiffres qui devraient intéresser tous les députés et être consignés au compte rendu. Prenons le revenu des familles et des particuliers en 1965 et en 1972. En 1965, les 60 p. 100 de Canadiens se trouvant au bas de l'échelle gagnaient 34.2 p. 100 du revenu total; les 20 p. 100 de Canadiens se trouvant au haut de l'échelle gagnaient 41.4 p. 100 du revenu total. En 1972, soit environ 7 ans plus tard, le revenu des premiers est tombé à 32.2 p. 100 du revenu total tandis que celui des derniers est passé à 42.9 p. 100. L'écart s'est donc creusé pendant les années correspondant à la «société juste».